



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

KANIMACHE

1. Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : KANIMACHE

Utilisation de la substance/préparation : Engrais NFU 42.001ou Règlement Européen 2003/2003

Identification de la société/entreprise

Producteur / Fournisseur : YARA FRANCE
100, rue Henri Barbusse
F-92 751 Nanterre Cédex
France
T: +33 1 5569 9600
F: +33 1 5569 9800

Numéro d'appel d'urgence : 0 800 628 628
+33 1 41 91 11 38
+33 1 45 42 59 59, ORFILA

2. Information sur les composants

Substance/préparation : Préparation

À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit ne contient pas d'ingrédients dangereux en quantités suffisantes pour nécessiter une déclaration dans cette section, conformément aux règlements de l'UE ou aux règlements nationaux.

Contient des éléments nutritifs

3. Identification des dangers

Cette préparation est classée comme dangereuse selon la Directive européenne 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : Xi; R36/38

Risques pour la santé de l'homme : Irritant pour les yeux et la peau.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Ingestion : Si de grandes quantités de ce produit sont ingérées, appeler un médecin immédiatement. NE PAS faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre. Consulter un médecin immédiatement.

Contact avec les yeux : Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Consulter un médecin immédiatement.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. Mesures de lutte contre l'incendie ; prévention des explosions et des incendies

- Moyens d'extinction** : N'employer de l'eau seulement qu'en grandes quantités.
- Risques particuliers liés à l'exposition au produit** : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire isolant et une tenue de feu complète.
- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Ces produits peuvent être : oxydes de carbone (CO, CO₂), oxydes d'azote (NO, NO₂, etc.), oxydes de soufre (SO₂, SO₃ etc.), composés halogénés, phosphates, acide chlorhydrique. Quelques oxydes métalliques.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Utiliser un équipement de protection adéquat (Section 8). Suivre toutes les procédures relatives à la lutte contre l'incendie (Section 5).
- Mesures pour la protection de l'environnement et méthodes de nettoyage** : Éviter le contact de la substance déversée avec le sol et les cours d'eau de surface.
- : Absorber avec de la terre, du sable ou avec une autre matière non combustible SÈCHE. Ramasser le solide ou le produit absorbé avec une pelle et placer le tout dans un conteneur à déchets approprié et étiqueté. Eviter qu'il se forme un nuage de poussières et prévenir la dispersion par le vent. Tenir à l'écart du milieu aquatique environnant. Voir la section 13 sur l'élimination des déchets.

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manipulation** : Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver abondamment après manipulation.
- Stockage** : Conserver le récipient bien fermé. Conserver le récipient dans un endroit frais et bien ventilé.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

- Contrôles de l'exposition**
- Protection respiratoire** : Assurer une ventilation adéquate. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser un appareil de protection respiratoire contre les poussières et le brouillard.
- Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.
>8 heure(s) Temps avant transpercement: caoutchouc butyle , caoutchouc nitrile , caoutchouc naturel (latex) .
- Protection des yeux** : Recommandé : Lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.
- Protection de la peau** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus.
Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail.

9. Propriétés physico-chimiques

Informations générales

Aspect

État physique : Liquide.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH : 1.95 [Acide.]

Point de fusion/congélation : 2°C (35.6°F)

Masse volumique (g/cm³) : 1.203 g/cm³

10. Stabilité du produit et réactivité

Stabilité : Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

Produits de décomposition dangereux : Ces produits peuvent être : oxydes de carbone (CO, CO₂), oxydes d'azote (NO, NO₂, etc.), oxydes de soufre (SO₂, SO₃ etc.), composés halogénés, phosphates, acide chlorhydrique. Quelques oxydes métalliques.

11. Informations toxicologiques

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : Des effets sur la santé sont considérés comme peu probables, si le produit est utilisé selon les recommandations.

Ingestion : Des effets sur la santé sont considérés comme peu probables, si le produit est utilisé selon les recommandations.

Contact avec la peau : Irritant pour la peau.

Contact avec les yeux : Irritant pour les yeux.

Toxicité aiguë

Nom des composants	Test	Résultat	Voie	Espèces
Ammoniumnitrate	DL50	2217 mg/kg	Orale	Rat

12. Informations écotoxicologiques

Effets secondaires : Utilisé en quantités excessives, le produit peut provoquer l'eutrophisation des eaux. Le produit n'est pas sensé causer d'effets sur l'environnement, s'il est utilisé correctement selon les recommandations.

Remarques : Le produit ne montre aucun phénomène de bioaccumulation.

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Mettre au rebut conformément à toutes les réglementations locales et nationales en vigueur.

Déchets Dangereux : A la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 91/689/CEE..

14. Informations relatives au transport

Non réglementé.

Non classé comme matière dangereuse selon le livre orange de l'ONU et les codes de transport internationaux, par exemple ADR (route), RID (rail), ADN (voies navigables) et IMDG (mer).

15. Informations réglementaires

Réglementations de l'Union Européenne

Symbole/symboles de dangers :



Irritant

Phrases de risque : R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.

Conseils de prudence : S24/25- Éviter le contact avec la peau et les yeux.
S26- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Utilisation du produit : Applications industrielles.

La classification et l'étiquetage ont été effectués en vertu des directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE et de leurs amendements, et conformément à l'usage.

La nomenclature des installations classées rubrique N° 2175.

16. Autres informations

Référence du texte complet des phrases R se trouvant dans les Sections 2 et 3 - France : R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.

Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - France : Xi - Irritant

Historique

Date d'édition : 2007-02-08.

Date de la précédente édition : 2005-01-04.

Version : 2

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

A notre connaissance, les informations communiquées dans cette Fiche de Données de Sécurité sont exactes à la date de sa publication. Ces informations sont données à titre indicatif en matière de sécurité et ne s'appliquent qu'au matériel et aux utilisations visés dans la présente Fiche. Ces informations ne s'appliquent pas nécessairement à ce matériel s'il est associé à un ou plusieurs autres matériels, ou s'il en est fait d'autres utilisations que celles ici décrites. La décision finale quant à l'utilisation appropriée de tout matériel est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériels peuvent présenter des risques non connus et doivent être utilisés avec précaution. Yara International ASA décline toute responsabilité en cas de perte ou de dommages résultant de l'utilisation de données, informations, ou recommandations énoncées dans cette Fiche de Données de Sécurité.

Version : 2

Page 4 de 4